



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CELAVU-PRUNELLI

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
U NIDU D'ECCICA-SUARELLA

PROJET D'ETABLISSEMENT

Adopté par délibération du

JUILLET 2022

Tel : 04 20 04 37 07

Email : creche-unidu@celavu-prunelli.fr





Table des matières

PRESENTATION DE LA STRUCTURE.....	3
PROJET D'ACCUEIL DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL D'ECCICA-SUARELLA	4
1. Les prestations d'accueil proposées	4
2. L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteints de maladie chronique	5
3. Le personnel.....	5
4. Les analyses de pratique et les formations.....	8
PROJET EDUCATIF DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL D'ECCICA-SUARELLA	9
1. L'accueil.....	9
2. L'éveil	11
3. Le repas	12
4. Le soin	13
5. Le sommeil	14
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL D'ECCICA-SUARELLA	16
I. Le projet social	16
1. Le territoire et la démographie	16
2. Les ménages et les familles	16
3. L'accueil du jeune enfant sur le territoire.....	17
4. L'action sociale de la communauté de communes.....	17
5. L'offre culturelle et sportive à destination de la petite enfance sur le territoire	18
6. Les modalités de participation des familles à la vie du multi-accueil U Nidu	18
II. Le développement durable	18
1. Réduire, réemployer, trier les déchets	19
2. Les produits d'entretien	19
3. L'alimentation	19
4. Le matériel	19



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le multi-accueil U Nidu est situé à Eccica-Suarella près de l'école maternelle de St Jean, lieu-dit Valle di Bori. Il est agréé pour 20 places. Le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115% de la capacité d'accueil agréée. De ce fait, 23 enfants peuvent être accueillis simultanément par jour à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire et que les règles d'encadrement sont respectées.

Le multi-accueil se compose de deux pièces d'activités : une section pour les plus petits et une section pour les plus grands. Dans la continuité de la salle d'activité des petits se trouve une salle de change et une biberonnerie, suivi d'un dortoir. Du côté des grands, nous retrouvons la salle de change et le dortoir auxquels s'ajoute un coin sanitaire avec des toilettes et un lavabo adaptés aux enfants. Les enfants ont aussi accès à une salle polyvalente qui sert de salle d'activité et de salle de repas ainsi qu'à une cour extérieure.

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00 sauf jours fériés et ponts.

Les fermetures annuelles sont programmées en début d'année, elles correspondent à quatre semaines au mois d'août et une semaine pour les vacances de Noël. Exceptionnellement des jours de fermetures supplémentaires pour des formations professionnelles peuvent être programmés.

Des horaires exceptionnels de fermeture anticipée sont programmés tout au long de l'année pour des réunions pédagogiques et journées de formation du personnel.



PROJET D'ACCUEIL DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL D'ECCICA-SUARELLA

1. Les prestations d'accueil proposées

Conformément au Code de l'action sociale et des familles de l'article L.214-1-1 : « L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence ».

Les enfants accueillis sont âgés de 10 semaines (fin du délai de congé maternité) à 3 ans ou plus selon l'entrée en école maternelle. La garde se fait à temps plein (5 jours par semaine) ou à temps partiel (de 1 à 4 jours par semaine) et également de façon occasionnelle. Le multi-accueil peut accueillir des enfants scolarisés de moins de 6 ans le mercredi ou à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs ainsi que des enfants en situation de handicap par dérogation jusqu'à l'âge de 6 ans.

Les rythmes et durées d'accueil sont définis avec la directrice en fonction des besoins de la famille. De ce fait, les différents modes d'accueils suivants sont possibles.

- **L'accueil régulier**

Il concerne les enfants qui fréquentent la structure de façon régulière à temps plein ou à temps partiel. Un contrat est réalisé entre les parents et la directrice.

- **L'accueil occasionnel**

Les enfants sont accueillis de manière ponctuelle en fonction des besoins des familles et selon les disponibilités de la structure. Les parents peuvent être prévenu le matin même qu'une place est exceptionnellement libre. L'enfant ne bénéficie pas d'un planning fixe.

- **Le périscolaire**

Les enfants inscrits à l'école peuvent être accueillis le mercredi ou lors des vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, selon la disponibilité de la structure.

- **L'accueil d'urgence**

Un enfant peut être accueilli du jour au lendemain en fonction des places disponibles et de l'urgence de la situation (hospitalisation d'un parent, arrêt brutal du mode de garde, ...). En aucun cas, une admission en accueil d'urgence ne garantit une place définitive.

2. L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteints de maladie chronique



L'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique peut être réalisé après concertation avec la famille et le médecin traitant de l'enfant ainsi que le référent « Santé et Accueil Inclusif », la directrice et l'équipe de la structure afin d'établir un Projet d'Accueil Individualisé.

Le PAI contient :

- l'identité de l'enfant
- les coordonnées téléphoniques des personnes à joindre en cas d'urgence et les informations à donner
- les aménagements spécifiques précisant le protocole des soins médicamenteux et des prises en charge complémentaire paramédicale
- les formations aux gestes techniques désignant qui est le formateur et qui a été formé.

Le document est signé par les parents, la directrice, le référent « Santé et Accueil Inclusif », le médecin traitant ou spécialiste de l'enfant et les professionnels formés.

Le référent « Santé et Accueil Inclusif » a pour mission de veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

3. Le personnel

Le personnel répond aux normes d'encadrement et de qualification définies par le décret relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants. Le personnel est tenu au secret professionnel pour toutes les informations confidentielles. Cependant, en cas de suspicion d'enfant en danger, le personnel est tenu de signaler la situation aux autorités administratives.

L'équipe veille « à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés », conformément au Code de l'action sociale et des familles de l'article L.214-1-1.

- La directrice

La direction et la responsabilité du multi-accueil sont confiées à une éducatrice de jeunes enfants.

La directrice participe :

› à la conception, l'animation et la mise en œuvre du projet d'établissement comprenant le projet éducatif de la structure ;

› à l'accueil, l'orientation et la coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux ;



› aux décisions d'admission des enfants et l'inscription des enfants ;

› au développement d'une culture de la bienveillance ;

› au conseil technique et au soutien des équipes ;

› à garantir le bien-être, la santé et la sécurité des enfants accueillis ;

› à la gestion du personnel (planning, recrutement, évaluation et détermination d'objectifs) ;

› à assurer la gestion administrative de la structure ;

› participer à l'accueil et à la formation des stagiaires.

- **L'équipe encadrante**

L'équipe pluridisciplinaire est composée de personnes diplômées et qualifiées : deux auxiliaires de puériculture et trois accompagnantes petite enfance.

Elles ont pour missions principales de :

› accueillir les enfants, les parents ou substituts parentaux et réaliser les transmissions ;

› créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants ;

› aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;

› élaborer et mettre en œuvre des projets d'activités pour les enfants ;

› mettre en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène ;

› mettre en œuvre le projet d'établissement sous l'impulsion de la directrice ;

› réaliser l'aménagement, le nettoyage et la désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel (lits, matelas, jouets) ;

› participer à l'accueil et à la formation des stagiaires.

- **Le cuisinier**

Le cuisinier assure le suivi des repas de la crèche depuis la livraison des marchandises en liaison froide, jusqu'à leur distribution dans les espaces de vie des enfants en respectant les consignes de bonnes pratiques d'hygiène, la traçabilité des produits et le plan de nettoyage.

Il participe à :

› l'élaboration des menus en collaboration avec la directrice ;

› la surveillance des températures des moyens réfrigérants (réfrigérateur, congélateur) ;

› la réception et stockage de la livraison et prises des températures ;

› la préparation des entrées, des plats, des desserts, des gâteaux, des compotes, etc. ;

› la préparation du chariot (assiettes, couverts, verres, pots à eau...) ;



› assurer l'entretien quotidien de la cuisine.

- **L'agent d'entretien**

Elle a pour missions principales de :

- › assurer l'entretien quotidien des locaux et du linge du multi-accueil selon le plan de nettoyage ;
- › contribuer à l'accueil des enfants et de leur famille par sa présence conviviale en lien avec les autres professionnels de l'équipe ;
- › contribuer au moment du repas dans le lieu de vie des enfants en lien avec ses collègues : aide éventuelle à la prise des repas, rangement, nettoyage ;
- › contribuer occasionnellement à la surveillance des siestes.

- **Les intervenants vacataires**

Un médecin intervient en tant que référent « Santé et Accueil Inclusif » à hauteur de 20 heures par an. Ses missions sont multiples :

- › informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de la structure en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique avec l'élaboration du PAI ;
- › réaliser, présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles ;
- › apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;
- › assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- › contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- › procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Une psychologue intervient auprès des enfants, des équipes et des familles, quatre heures par mois. Le planning d'intervention de la psychologue est affiché à l'entrée de la structure. La psychologue a un rôle triple :



veiller à l'épanouissement et au bon développement des enfants ;

- › accompagner les professionnels dans leur pratique quotidienne ;
- › soutenir les familles dans leur parentalité.

4. Les analyses de pratique et les formations

Les membres de l'équipe chargé de l'encadrement des enfants doivent bénéficier de temps d'analyse de pratiques professionnelles.

Les conditions sont les suivantes :

- chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre ;
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants ;
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille ;
- la personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur ;
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels ;
- les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Tout le personnel est formé régulièrement aux gestes de premiers secours, à l'évacuation des locaux et la manipulation des extincteurs. En outre, tout le personnel peut s'inscrire à des formations de son choix dans le cadre de son métier ou de son évolution de carrière.



PROJET EDUCATIF DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL D'ECCICA-SUARELLA

Ce projet est un fil conducteur pour les pratiques professionnelles. Il aborde les points essentiels pour l'accueil du jeune enfant et sa famille en collectivité. Il est un repère à la fois pour l'équipe et pour les parents.

1. L'accueil

Les premières fois (admission, inscription, première visite)

Suite à l'acceptation du dossier lors de la commission d'admission, la directrice informe les parents et demande les documents nécessaires pour finaliser le dossier d'inscription. Les parents reçoivent le règlement de fonctionnement de la structure, la liste des documents à fournir, le certificat médical d'admission à faire remplir par le médecin traitant ainsi que la liste des affaires à fournir à la rentrée. Ensuite, la directrice reçoit individuellement les parents pour le dépôt des dossiers afin de permettre une première rencontre et répondre aux premières questions. C'est aussi l'occasion de faire une première petite visite de la structure. Lors de ce rendez-vous la directrice explique le déroulement de la période d'adaptation et après l'avoir programmée la transmet par mail aux parents.

L'adaptation – la familiarisation

L'adaptation est une étape importante pour l'arrivée de l'enfant et sa famille dans la structure. Elle se déroule sur deux semaines mais peut-être modifiée et prolongée en fonction des besoins de l'enfant. Elle peut être raccourci exceptionnellement pour contrainte professionnelle et si l'enfant se familiarise facilement avec la crèche.

Pour votre enfant et vous, c'est l'occasion de rencontrer les professionnels qui vont s'occuper de lui, de découvrir son nouveau cadre de vie, de favoriser un climat de confiance et de faire les premières expériences de séparation. Pour le professionnel, c'est à ce moment qu'ils prennent connaissance du rythme et des habitudes de vie de l'enfant afin de pouvoir répondre le mieux possible à ses besoins.

Le premier jour, l'enfant vient avec un parent où quelqu'un qui a l'habitude de le garder et qui connaît ses habitudes de vie. C'est la première rencontre avec une partie de l'équipe et la première familiarisation avec les espaces. L'enfant et son parent font une visite complète de la structure, découvrent la salle de vie, la salle de change, là où l'enfant prendra son repas, son lit, son casier. La professionnelle qui accueille la famille remplit lors d'un échange avec le parent une feuille d'adaptation contenant les informations essentielles sur les



habitudes de l'enfant : le sommeil, les repas, le change, et tout autres informations que le parent souhaite nous transmettre.

Le deuxième jour, l'enfant revient une heure avec un parent. C'est un temps où l'enfant et le parent sont intégré pleinement à la vie de la crèche et peuvent observer, jouer, discuter et découvrir l'environnement.

Le troisième jour, arrive la première séparation, le parent reste 45 min avec son enfant. C'est un moment important où il faut expliquer à l'enfant qu'il va rester ici avec les autres enfants et les « tatas » pendant que papa ou maman va aller faire une petite course. Le parent doit prendre le temps d'expliquer à son enfant qu'il va partir mais qu'il reviendra le chercher.

Le quatrième jour, le parent prend un petit temps pour se séparer de son enfant, il est invité à entrer dans la salle de vie pour confier son enfant à une « tata » auprès des autres enfants et des jouets et lui expliquer qu'il va repartir comme la vieille et revenir dans pas longtemps. Ce temps durera 2 heures, dans l'idéal la séparation ne devra pas durer plus de 15 minutes cette fois-ci.

Le cinquième jour, la séparation se fait si possible sans que le parent entre dans la section, et l'enfant restera à la crèche 2 heures.

Le sixième jour, c'est le premier repas à la crèche, l'enfant reste 3 heures.

Le septième jour, c'est le premier goûter à la crèche, l'enfant reste 3 heures.

Le huitième jour, nous essayons une journée complète de 9h à 16h.

L'accueil au quotidien (transmissions, séparation et retrouvailles)

Le matin : le parent et son enfant sont accueillis par un professionnel encadrant. C'est le moment de se dire bonjour et c'est un temps d'échange entre le parent et le professionnel. Le parent doit nous donner toutes les informations qui nous seront utiles pour la journée de l'enfant : l'état général de son enfant, s'il a passé une bonne nuit, à quelle heure il s'est levé et a pris son petit déjeuner, s'il a eu de la fièvre ou a été malade, s'il a pris des médicaments. Toutes ces informations permettent d'assurer une continuité dans la journée en respectant au maximum le rythme de l'enfant.

Le soir : la professionnelle raconte la journée de l'enfant au parent. Les informations générales sont transmises concernant les repas, les soins et les siestes. Mais c'est aussi le moment de raconter des petites anecdotes de la journée de l'enfant, les activités qu'il a réalisées/apprécies ou non, comment était son humeur aujourd'hui, etc. Les professionnels racontent aussi les événements qui peuvent un petit peu contrarier, par exemple, dire que l'enfant a mordu ou a été mordu. Il est important de savoir que votre enfant pourra passer par des périodes un peu plus difficiles et tout à fait normales. Ces périodes difficiles seront racontées aux parents dans l'objectif de chercher à comprendre ce que vit l'enfant en ce



moment et de pouvoir répondre à ses besoins. En gardant l'exemple que l'enfant manifeste sa période difficile à travers la morsure, sachez que nous ne vous dirons pas tous les soirs que votre enfant a mordu même si c'est le cas ! Il ne faut pas banaliser l'acte mais il ne s'agit pas non plus de lui donner une importance inconsidérée.

2. L'éveil

L'aménagement de l'espace est réalisé de façon à s'adapter aux mieux aux besoins et aux âges des enfants. Il y a une section qui est plus adaptée aux petits avec des tapis de mousse au sol et adjacente à la biberonnerie et au dortoir avec des lits à barreaux. Puis, il y a une section qui est plus adaptée aux grands avec un coin fauteuil à escalader qui se transforme en parcours psychomoteur, un coin symbolique, une table d'activité. Cette dernière est adjacente à une salle de change possédant des escaliers, un coin lavabo et des toilettes adaptés aux enfants ainsi qu'un dortoir avec couchettes.

Les journées ne se seront pas toutes les mêmes mais pourtant elles possèdent un déroulement type et une certaine routine :

- De 7h30 à 9h, les deux sections sont ouvertes pour ne faire qu'une.

Les enfants sont tous accueillis ensemble, c'est un moment important de partage entre les âges et les jouets de chaque section.

- A 9h, les sections sont séparées.

Du côté des petits l'organisation de la matinée s'adapte en fonction des besoins des bébés en termes d'alimentation et de sommeil. Les bébés expérimentent librement en investissant tous les espaces et jeux mis à leur disposition.

Du côté des grands, le matin c'est le temps des activités. C'est le moment où le groupe des grands est divisé en deux. Un premier groupe dans la salle de vie : les enfants font principalement des jeux libres, ils sont les maîtres de leur découverte et leur expérimentation grâce à des jeux mis à leur disposition sans consignes particulières. L'autre groupe part dans la salle polyvalente pour faire des activités « dirigées/proposées » qui se composent de diverses activités adaptées aux compétences de l'enfant, en créant des consignes mais en laissant aussi une liberté d'exploration (peinture, loto, manipulation, dessin/coloriage, gommettes...). Nous n'attendons pas automatique un résultat à ces activités. La présence et l'accompagnement du professionnel sont essentiels. Le professionnel veille au bon déroulement des jeux, propose de nouveaux jeux quand les enfants semblent se lasser, lit des histoires, chante, joue lorsque l'enfant l'invite dans le jeu. Les enfants sont libres de choisir de participer au non à toutes les activités proposées.

Pour l'autorité compétente par délégation De 11h à 16h30, c'est le moment du repas, de la sieste et du goûter.



Entre chaque moment les enfants continuent de jouer librement dans leur section. Le repas, le goûter et la sieste sont expliqués plus bas.

- A partir de 16h30, les sections sont de nouveau rassemblées.

Quelques informations importantes à savoir :

- La place de l'objet transitionnel

Dans la majorité des cas, l'objet transitionnel est un doudou et/ou une tétine, mais cela peut être un objet/jouet ou même des habitudes comme se toucher les cheveux. L'objet transitionnel a une place importante dans la structure. C'est lui qui permet de faire le lien entre les parents/la maison et la crèche. Sa fonction principale est de sécuriser l'enfant et de l'aider à se défendre contre l'angoisse. C'est un objet ressource qui est en libre accès aux enfants tout au long de la journée. Nous invitons l'enfant à s'en séparer et à le ranger à l'emplacement destiné lorsqu'il se sent prêt. Chez les grands qui se préparent à l'entrée à l'école nous les invitons plusieurs fois dans la journée à s'en séparer pour pouvoir jouer, faire les activités librement.

- La motricité libre

Nous accordons une grande importance à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance. L'enfant a accès à différents espaces de jeu qu'il investit à sa manière dans un cadre sécurisé. L'enfant progresse à son rythme sans qu'on ait besoin de devancer ses besoins. Par exemple, un bébé n'est pas placé en position assise s'il ne sait pas le faire de lui-même. Le bébé sera le plus souvent possible installé sur le dos, sur un tapis avec des jeux autour. Chez les plus grands, des jeux de grande motricité (ballons, vélo, parcours psychomoteur) et de motricité fine (jeux d'encastrement, de construction) sont mis à sa disposition. Dans ce groupe, nous retrouverons aussi le besoin d'escalader, grimper, se hisser, franchir, monter, se faufiler, sauter... L'enfant pourra donc escalader les tables, les meubles afin de pouvoir expérimenter et affiner son sens de l'équilibre et améliorer ses compétences motrices. L'adulte a un rôle de surveillance pour veiller à la sécurité de l'enfant et accompagner l'enfant dans son acquisition en lui accordant sa confiance et lui donnant des conseils si la situation semble périlleuse.

3. Le repas

Les repas proposés sont variés et adaptés aux différents besoins de l'enfant. Les textures évoluent en fonction des évolutions et des capacités de l'enfant (mixé, semi-mixé, morceaux).



Le déjeuner commence à 11h et le goûter à 15h. Les menus sont affichés toutes les semaines dans le hall d'entrée.

- Chez les bébés

Le repas se déroule dans leur salle de vie qui pour l'occasion est séparée en deux par une barrière. D'un côté les enfants qui mangent et de l'autre ceux qui jouent. Trois professionnels sont présents au moment du repas. Les enfants mangent de façon échelonnée en fonction de l'heure de leur petit déjeuner et des signes de faim qu'ils peuvent nous montrer. Les enfants qui ne mangent pas encore de façon autonome sont installés en face à face avec un professionnel qui lui donne son repas. Les plus petits qui ne tiennent pas encore assis mais qui ont commencé la diversification alimentaire mangent installé dans un transat et ceux qui savent s'asseoir ont des chaises à leur taille avec une tablette devant. Les enfants qui commencent à être autonome ou qu'ils le sont déjà mangent à table. Dans ce cas-là, ils peuvent être trois enfants autour de la table avec un professionnel au centre.

Les enfants encore nourrit exclusivement au lait (en poudre ou maternel), prennent le biberon avec un professionnel en fonction de leurs besoins et de leurs rythmes. Les mères qui allaitent, peuvent si elles le souhaitent venir donner le sein dans la journée.

- Chez les grands

Avant le déjeuner et le goûter les grands vont se laver les mains et mettent leur bavoir. Le repas se déroule dans la salle polyvalente. Deux professionnels sont présents pour le repas. Les enfants sont installés à plusieurs sur une table adaptée à leur taille. Les enfants sont invités à goûter à tout mais jamais forcés. Nous avons des cuillères et fourchettes adaptées aux enfants, nous les sollicitons donc à manger avec. Cependant, on ne leur interdit pas de manger avec les mains car les enfants découvrent aussi par le toucher. De ce fait, l'enfant peut avoir envie de goûter un aliment qu'il ne connaît pas seulement après avoir découvert sa texture (est-ce mou, dur, chaud, froid, etc.). A la fin du repas, l'enfant apprend à se nettoyer le visage et les mains avec un gant humide qu'il mettra au sale avec son bavoir.

4. Le soin

Le soin comprend le change, l'hygiène de l'enfant (lavage des mains, du visage, du nez, des yeux), les petites blessures et les aléas des maladies infantiles. Tous ces soins sont soumis à des règles d'hygiène et des protocoles.

Les soins comportent une multitude de gestes que le professionnel accompagne de la parole afin d'expliquer à l'enfant ce qu'il va lui faire (« je t'enlève ton pantalon, je vais te changer ta couche », « je te nettoie les yeux car ils sont un peu sales », etc.).

Les changes ont lieu autant de fois que nécessaire dans la journée.



L'apprentissage de la propreté est un sujet qui revient souvent quelques mois avant la rentrée à l'école. Il est important de comprendre que le contrôle des sphincters s'acquiert vers l'âge de 2 ans et demi/3 ans dans la journée et bien plus tard la nuit. Il ne faut surtout pas oublier que cette acquisition, ne dépend pas de la bonne volonté de l'enfant mais est tributaire de la maturation de son système nerveux. Donc nous n'apprenons pas à un enfant à être « propre ». C'est un processus naturel et spontanée qui est très variable d'un enfant à l'autre. En outre, l'enfant peut parfois être prêt physiologiquement mais pas psychologiquement. Il est important d'accompagner l'enfant lorsqu'il montre un intérêt particulier aux selles, à l'urine, à sa couche ou à la culotte/caleçon c'est le moment de l'accompagner au pot/toilettes en lui proposant d'y aller de temps en temps. Il est important de le signaler aux professionnels afin que le lieu d'accueil prenne aussi le relais. Lorsque l'enfant aura acquis la propreté, il ne faut pas s'inquiéter s'il vous redemande par exemple la couche. Ce n'est pas une régression mais simplement une nouvelle étape au processus d'acquisition de la propreté. Il est important de répondre au souhait de l'enfant. De même, il ne sert à rien d'installer de « force » l'enfant sur le pot, cela pourrait induire un stress chez lui et provoquer des constipations et retarder l'acquisition de la propreté.

En outre, dans le soin il faut entendre « bien-être de l'enfant ». Il est donc aussi important de répondre aux besoins des enfants en leur apportant de la tendresse. Les câlins permettent de libérer l'ocytocine qui est l'hormone du lien social, de l'attachement et qui libère des tensions. L'enfant a un besoin vital d'affection pour se développer : plus l'adulte répondra au besoin d'affection de l'enfant, plus ce dernier sera calme, posé et coopératif.

5. Le sommeil

Les deux sections sont munies d'un dortoir.

Chez les bébés, nous respectons le rythme de l'enfant. Il dort lorsqu'il en a besoin. Chaque enfant dispose d'un lit dans le dortoir. Toutefois, si l'endormissement dans le lit est compliqué nous pouvons l'endormir dans un transat et le garder avec nous dans la section. Pour les bébés qui manifestent le besoin d'être bercé (transat, lit à roulettes, aux bras), nous y répondant favorablement autant que possible. Bercer, peut être une étape transitoire qui permettra à l'enfant de se sentir en confiance au sein du lieu d'accueil ou dans son lit. Plus l'enfant se sentira en confiance plus vite il pourra trouver de façon autonome le sommeil. En outre, les bébés qui pleurent ne sont pas laissés seuls dans leur lit. Je vous parlais plus haut de l'ocytocine, cette hormone qui permet à l'enfant de libérer ses tensions. Un enfant qui pleure seul dans son lit a son cerveau qui reçoit de fortes décharges de cortisol, l'hormone du stress. Il est donc important de rassurer un enfant qui pleure en le prenant dans ses bras afin qu'il puisse libérer de l'ocytocine pour combattre l'hormone du stress. L'enfant s'endormira confiant, serein et détendu.



Chez les grands, même si la sieste est rythmée et commune à tous les enfants du groupe à partir de 12h, elle n'est pas obligatoire. Tous les enfants sont accompagnés au dortoir, où ils s'installent dans leur lit. Ceux qui ne souhaitent pas dormir sont invités au moins à passer un petit temps calme dans le lit pour se reposer. Les réveils se font de façon échelonnés, l'enfant se lève quand il en ressent le besoin (pas obligatoirement dès qu'il est réveillé). Les enfants ne sont pas réveillés, toutefois si la sieste s'éternise après 15h, les rideaux sont ouverts pour faire rentrer plus de lumière dans le dortoir, la porte est laissée ouverte afin que les bruits ambiants viennent sortir l'enfant de son sommeil léger. Après deux ans, une sieste trop longue peut nuire à l'endormissement du soir et au sommeil de la nuit. Si un enfant, montre des signes de fatigue à d'autres moments de la journée, nous pouvons lui proposer d'aller dans son lit, ou de se reposer sur les coussins dans la salle d'activité. Il arrive parfois que les enfants s'endorment au milieu du groupe.

Pour conclure, l'équipe s'engage à garder en mémoire les dix grands principes pour grandir en toute confiance de la charte nationale d'accueil du jeune enfant :

- Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ;
- J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ;
- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ;
- Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ;
- Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ;
- Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ;
- Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ;
- J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ;
- Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, de documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants ;
- J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL D'ECCICA-SUARELLA

I. Le projet social

Ce projet permet de situer l'établissement dans son environnement social. Pour ce faire, les données utilisées proviennent du *Rapport final- Portrait de territoire – C.C Celavu Prunelli – Décembre 2020* réalisé par le Dispositif Régional d'Observation Social (DROS) en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Il précise aussi les modalités de participation des familles à la vie de la structure multi-accueil U Nidu.

1. Le territoire et la démographie

La communauté de communes Celavu-Prunelli regroupe 10 communes de la Haute Vallée de la Gravona et la vallée du Prunelli : Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica-Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani, Vero.

La population de l'intercommunalité augmente à un rythme soutenu. Le solde migratoire du Celavu Prunelli figure parmi les plus élevés de Corse. En 2016, 8 580 personnes vivent dans les 381 km² du territoire. Pres de la moitié de la population (46%) habite Bastelicaccia. La population d'Eccica-Suarella s'élève à 1162 habitants en 2016 soit 14% de la population de la communauté de communes Celavu Prunelli.

La natalité est en hausse. Entre 2011 et 2016, 370 naissances ont été enregistrées dans la C.C. Celavu Prunelli, soit une moyenne de 74 naissances par an. Le taux de natalité de la période 2011-2016 est supérieur à celui de la période 2006-2011 (9,1 ‰ contre 8,7 ‰).

2. Les ménages et les familles

Les ménages de la C.C. Celavu Prunelli comptent en moyenne de 2,3 personnes (2,2 en région). Plus de 2/3 des ménages sont des familles, avec ou sans enfant(s). Globalement leur nombre augmente mais la part des personnes seules progresse plus rapidement.

Le territoire se caractérise par une part de ménages avec famille relativement importante (67,2 % contre 63,8 % en Corse). Cela est dû à la présence de nombreux couples, avec ou sans enfant(s). En revanche, le poids des familles monoparentales est moindre qu'en région. Depuis 2011, le nombre de couples avec enfant(s) a augmenté mais leur part parmi les ménages a diminué (- 2,8 points) au profit des personnes seules et des couples sans enfant. Entre 2011 et 2016, le nombre de familles avec enfant(s) a nettement augmenté dans la vallée du Prunelli, tandis qu'il a légèrement diminué dans la haute vallée de la Gravona.



Dans 71,5 % des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans, les deux parents (ou le monoparent) sont en emploi. Cette situation concerne environ 150 enfants de moins de 11 ans dans la haute vallée de la Gravona et 500 dans la partie Prunelli. Ces familles sont particulièrement susceptibles d'être demandeuses de solutions de garde pour leurs enfants (accueils jeunes enfants, périscolaire, extra-scolaire).

3. L'accueil du jeune enfant sur le territoire

En 2016, 180 enfants de moins de 3 ans vivent dans la vallée du Prunelli (+ 31 % par rapport à 2011) et environ 60 dans la haute vallée de la Gravona (effectifs relativement stables). Cinquante-six places sont agréées en Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans l'intercommunalité : 36 places pour le multi-accueil de Bastelicaccia et 20 places pour le multi-accueil d'Eccica-Suarella. À moyen terme, l'offre en accueil collectif devrait s'étoffer avec des projets d'ouverture de structure multi-accueil sur les deux vallées : une micro-crèche est en cours de réalisation sur la commune d'Ocana et deux autres structures d'accueil de la petite enfance sont en projet sur la commune de Carbuccia et sur la commune de Vero.

En novembre 2018, une trentaine d'enfants sont gardés par les 8 assistantes maternelles du territoire (6 sont installées à Bastelicaccia, dont certaines en MAM, et 2 à Vero).

D'autre part, 21 allocataires ayant fait le choix d'arrêter ou de réduire leur activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s) perçoivent la prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE).

Dans le Celavu Prunelli, la population en âge d'être scolarisée dans le cycle primaire (de 3 à 10 ans) a augmenté de 7,1 % entre 2011 et 2016. Hormis Tolla, toutes les communes accueillent au moins une école maternelle ou élémentaire. En revanche, le territoire ne compte aucun établissement de cycle secondaire.

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est situé à Bastelicaccia et un autre est en projet sur la vallée de la Gravona.

4. L'action sociale de la communauté de communes

La Communauté de Communes a accentué ses efforts dans le domaine de l'action sociale dites d'intérêt communautaire, à travers ses politiques de développement territorial et ses services aux habitants.

Elle est compétente sur les actions à destination de l'enfance et la jeunesse et il s'agit là d'un enjeu important pour les élus du territoire.

L'intercommunalité gère les crèches et le futur ALSH de la Gravona.



De plus, la Convention Territoriale Jeunesse du Celavu Prunelli a fait le choix d'intervenir sur le temps extra-scolaire et le temps scolaire. Il est destiné aux enfants de 6 à 16 ans, dont les parents résident sur les communes qui composent l'intercommunalité.

La communauté de Communes propose dans le cadre d'un partenariat avec la Ludothèque d'Ajaccio des :

- ateliers de soutien à la parentalité sur différents thèmes ;
- animations autour du jeu dans les villages.

5. L'offre culturelle et sportive à destination de la petite enfance sur le territoire

A ce jour, nous recensons différentes offres culturelle et sportive sur les communes du territoire : une médiathèque, une association culturelle, sportive et de loisirs, des clubs de Judo, Tennis de table et Football, etc.

6. Les modalités de participation des familles à la vie du multi-accueil U Nidu

Toutes les informations importantes que les familles sont amenées à donner à la directrice doivent être faites par écrit à l'adresse mail de la structure.

Les parents se doivent de prévenir en cas d'absence de leur enfant la structure. Ils peuvent le faire de préférence en téléphonant directement sur le fixe de la structure ou par SMS sur le téléphone portable professionnel de la directrice ou par mail.

Les parents sont invités à partager s'ils le souhaitent le goûter d'anniversaire de leur enfant. De plus, les parents aillant des compétences particulières à faire découvrir aux enfants et aux professionnels peuvent animer un atelier avec les professionnels, en accord avec la directrice.

Un temps convivial de fête est si possible organisé une fois par an. Ce moment permet aux familles de se rencontrer et aux professionnels de passer un moment convivial et de partage hors de l'accueil quotidien.

II. Le développement durable

Le multi-accueil U Nidu d'Eccica-Suarella s'engage dans une démarche éco-responsable afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie des enfants, de sa famille et des professionnels.



1. Réduire, réemployer, trier les déchets

Le tri sélectif (emballages, papier, verre, cartons...) est réalisé par l'ensemble de l'équipe en respectant un circuit de tri des déchets.

Afin de réduire un maximum les déchets, nous privilégions des produits réutilisables. Nous avons adapté nos protocoles. Par exemple, les changes sont réalisés avec des gants lavables avec un protocole à respecter jusqu'à la lessive, le personnel se sèche les mains avec des serviettes lavables, les lavettes de nettoyage sont lavables, etc.

Le personnel chargé de l'animation est sensibilisé au réemploi des déchets. Par exemple la réalisation d'activités créatrices avec des boîtes d'œufs, des pots de yaourt, la création de cabane avec du carton d'emballage, etc.

2. Les produits d'entretien

Les locaux sont nettoyés principalement avec le Tersano, une solution de nettoyage écologique. Le distributeur de SAO Tersano transforme l'eau froide du robinet en ozone aqueux stabilisé (SAO), un puissant nettoyeur, désodorisant et désinfectant naturel. SAO constitue un produit de remplacement sûr et durable pour les produits chimiques, désinfectants et désodorisants traditionnels. L'utilisation de SAO permet de réduire de 50 à 80% l'achat et l'utilisation de produits détergents chimiques, ainsi qu'une réduction de près de 70% des emballages plastiques. L'eau ozonée est respectueuse de l'environnement et consomme peu d'énergie, elle améliore la santé et la sécurité des utilisateurs.

Les autres produits d'entretien nécessaire sont dès que possible naturels ou éco-labelisés.

3. L'alimentation

Afin de réduire le gaspillage alimentaire, les repas sont calculés en fonction du nombre d'enfants présents. En cas de reste alimentaire, le personnel est autorisé à consommer les excédents.

En rapport à la loi Egalim, 50% de produits de qualités dont 20% de produits bio sont intégrés dans les produits alimentaires de l'année. Les bouteilles d'eau seront à terme remplacées par de l'eau filtrée ou en bonbonnes. Les contenants alimentaires en plastiques sont limités.

4. Le matériel

Le mobilier de la crèche est principalement composé de bois et de produits français certifiés NF Crèches, NF Education et/ou NF Environnement.



Nous choisissons autant que possible du matériel et des jouets éco-responsables ou nous réutilisons du matériel de seconde main répondant aux normes françaises de sécurité en vigueur et à l'âge des enfants.

